



AVIS PUBLIC

Appel d'offres 2022-02-PUB
Services professionnels d'ingénierie
Renouvellement des infrastructures du secteur Brucy

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

La Ville de L'Île-Perrot demande des soumissions pour les services professionnels d'ingénierie relativement à des travaux de renouvellement d'infrastructures (voirie, aqueduc, égouts sanitaire et pluvial) dans le secteur Brucy. Le mandat comprend entre autres les activités suivantes :

1. La coordination et l'obtention des autorisations et accords requis;
2. La préparation du rapport de conception, des plans et devis préliminaires et définitifs et de l'estimation des coûts;
3. La préparation du mandat de contrôle qualitatif au chantier;
4. Les services durant la construction, incluant la surveillance avec résidence;
5. La préparation des plans tels que construits;
6. La mise en route des ouvrages;
7. La préparation du manuel d'exploitation et d'entretien.

Le soumissionnaire doit se procurer les documents d'appel d'offres par le biais du Système électronique d'appels d'offres (SEAO), à **compter du 9 février 2022**, en communiquant avec un représentant par téléphone au numéro 514 856-6600 pour les résidents de la région de Montréal ou au numéro sans frais 1 866 669-SEAO (1 866 669-7326) pour les résidents de l'extérieur, ou en consultant le site Web à l'adresse www.seao.ca. Les documents doivent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Pour être reçue, toute soumission doit être déposée, sous pli cacheté, à l'hôtel de ville sis au 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1, **au plus tard à 11 h le 10 mars 2022**, selon les modalités prévues aux documents d'appel d'offres. Les soumissions seront ouvertes publiquement au même endroit, dans la salle Florian-Bleau, le même jour, immédiatement après l'heure limite. À cette étape, seuls les noms des soumissionnaires seront dévoilés. Aucune soumission remise par courriel ou par télécopieur ne sera acceptée.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ni aucuns frais envers le soumissionnaire.

Donné à L'Île-Perrot, ce 7 février 2022.

(Original signé)

Zoë Lafrance
Directrice des affaires juridiques et greffière